

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°01
Portant nomination de Monsieur Bernard CAMPS
aux fonctions de Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 714-46 ;
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu les Statuts du SUAPS modifiés, approuvés en Conseil d'administration du 21 septembre 2021 ;
Vu le règlement intérieur du SUAPS ;

Considérant que le mandat du Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives arrive à son terme ;
Considérant que le nombre de mandats aux fonctions de Directeur Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives n'est pas limité ;
Considérant la proposition du Conseil des sports issu du scrutin organisé pour désigner le Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives en date du 13 septembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Bernard CAMPS, professeur d'éducation physique et sportive, est nommé aux fonctions de Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

Article 2 :

La durée de son mandat est de quatre ans, soit jusqu'au 12 septembre 2027.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 janvier 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

